

Vous souhaitez rejoindre le réseau TRAM ?

Procédure d'adhésion

Afin de clarifier et de simplifier la procédure d'adhésion à son réseau, TRAM propose le présent support restituant les étapes à suivre. Si les critères pour devenir membre sont inchangés, une première étape de pré-dossier simplifié est à soumettre.

Avant toute procédure de demande d'adhésion nous vous invitons à prendre connaissance des deux documents suivants :

- 👉 [Consulter les Statuts de l'association](#)
- 👉 [Consulter le Règlement Intérieur de l'association](#)

Nous attirons votre attention sur le fait **qu'un lieu d'art membre de TRAM ne peut parrainer qu'une seule candidature par an.**

À compter de 2026, la procédure d'adhésion au réseau TRAM s'effectue comme indiqué ci-dessous :

1. Un **pré-dossier** doit être constitué rassemblant les pièces suivantes :
 - Une **réponse au [Google Form](#)** qui confirme les critères d'admissibilité de la structure postulante au sein du réseau, rédigé à partir des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association ;
 - Un **pré-courrier d'intention** expliquant l'intérêt qu'a la structure d'intégrer le réseau TRAM et réciproquement¹ (maximum un recto/verso) ;
 - Une **présentation (non exhaustive) de la programmation** de la structure de ces trois dernières années¹ (maximum un recto/verso).
2. Ce **pré-dossier est soumis à la validation du Conseil d'Administration de TRAM.**
3. a. Si le pré-dossier est **refusé**, le motif de refus est communiqué en faisant référence à au(x) article(s) de Règlement Intérieur correspondant(s).

¹ Ces deux documents doivent être importés directement dans les espaces dédiés du *google form* ; aucune pièce ne doit être adressée par e-mail.

b. Si le pré-dossier est accepté, accompagné par la secrétaire générale de TRAM, le dossier complet peut alors être constitué comme indiqué dans l'article 4 du Règlement Intérieur :

- Une **lettre** précisant à quelle catégorie de membre la structure souhaite adhérer, les motivations de la structure et ce qu'elle peut apporter au réseau ;
- Une **lettre d'engagement** à respecter les devoirs des membres et les chantiers de travail sur lesquels le membre souhaite s'engager, en cas d'adhésion effective au réseau ;
- Une **synthèse** précisant la nature du projet artistique et culturel de la structure postulante ;
- Une **copie des trois courriers des parrainages** du réseau adressés à la présidence et à l'assemblée générale ;
- Le **rapport d'activité** de l'année précédente ;
- Un **rapport portant sur l'activité pédagogique** développée par la structure ;
- Le **budget** de l'année précédente ou en cours précisant la part dévolue à la production d'œuvres et la part dévolue à la rémunération des artistes-auteure·s ;
- L'**organigramme** de la structure (intégrant notamment l'organigramme du service pédagogique, le cas échéant) ;
- Les **statuts** ;
- La **fiche technique** du lieu ;
- Des **visuels** de la structure et leurs crédits.

4. Ce dossier est soumis en Assemblée Générale qui, à la suite de présentation du projet par la direction de la structure postulante valide ou non son admission dans le réseau.
5. Si la candidature est acceptée, l'admission prend effet immédiatement après l'Assemblée Générale clôturée².

Calendrier 2026 :

Étude des pré-dossiers de candidatures par le Conseil d'Administration : mars 2026

Pour information, deux Assemblées Générales des membres de TRAM sont prévues en 2026 l'une au printemps et l'autre à l'automne.

² En cas d'adhésion en cours d'année, la cotisation est entièrement due.

Exemples de cas de figure en fonction du calendrier hypothétique du réseau :

	TRAM	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
2026				
Fév.	Ouverture de campagne des pré-dossiers.	Le pré-dossier est adressé à TRAM.		Le pré-dossier est adressé à TRAM.
Mars	Fermeture de campagne des pré-dossiers. CA : étude des pré-dossiers.	Le Conseil d'Administration valide le pré-dossier.		Le Conseil d'Administration refuse le pré-dossier pour le motif : la structure ne répond pas à l'article 3 du Règlement Intérieur « politique active de médiation à l'art contemporain et démonstration d'une volonté de diversification des publics ».
Avril	AG 1 : étude des dossiers complets de 2 structures candidates (1/2).	L'Assemblée Générale valide la candidature.		La structure entreprend des modifications d'organigramme et structurelle. Un service dédié aux publics est créé et une personne est recrutée. Un programme de médiation est pérennisé au sein de la structure.
Oct.	AG 2 : étude des dossiers complets de 2 structures candidates (2/2).	La structure devient membre de TRAM	L'Assemblée Générale valide la candidature.	
2027				
Fév.	Ouverture de campagne des pré-dossiers.			Le pré-dossier est de nouveau adressé à TRAM.
Mars	Fermeture de campagne des pré-dossiers. CA : étude des pré-dossiers.		La structure devient membre de TRAM	Le Conseil d'Administration valide le pré-dossier.
Avril	AG 1 : étude des dossiers complets de 2 structures candidates (1/2).			L'Assemblée Générale valide la candidature. La structure devient membre de TRAM.